

Herbicide pour les gazons de graminées.



Scanner®

Contient :

150 g/l de 2,4 D,
175 g/l de 2,4 MCPA, 35 g/l de clopyralid*
sous forme de concentré soluble (SL).

AMM N° 9500595**

Classement : Xn - Nocif / N - Dangereux pour l'environnement

**Autorisation de vente Dow AgroSciences distribution S.A.S.

* Matière active Dow AgroSciences distribution S.A.S.



1 litre



Bayer



Scanner®

Herbicide pour les gazons de graminées



Le produit

Scanner® est composé de 3 substances actives dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Absorption par les plantes par voie foliaire.
- Migration dans tout le végétal, y compris vers les organes souterrains des plantes vivaces.
- Introduction de réactions de type auxinique.

Doses et usages autorisés

Désherbage des gazons de graminées installés : de **1,7 l/ha** à **3 l/ha** (voir doses recommandées plus bas).

Champ d'activité

Scanner® s'utilise pour le désherbage :

- Des gazons semés de terrains de sport, des terrains de golf et des pelouses d'agrément.
- Des gazons naturels.
- Des accotements de routes et d'autoroutes.

Scanner® du fait de sa composition est efficace sur la plupart des dicotylédones que l'on rencontre dans les gazons de graminées, y compris les plus résistantes.

Sélectivité

Scanner® est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels.

Scanner® s'est montré sélectif des graminées suivantes lors de nos essais : Agrostide, Fétuque ovine, Fétuque rouge, Fléole, Pâturin, Ray-grass anglais.

Scanner® a été testé à la dose double sans aucune phytotoxicité.

Scanner® s'utilise à partir du stade début tallage des graminées qui viennent d'être semées.



Le mode d'emploi

● Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

● Dose(s) recommandée(s)

Scanner s'utilise uniquement sur gazons installés à la dose maximale de 3 l/ha pour une application de mars à juin ou au maximum une fois tous les 3 ans à la dose maximale de 1,7 l/ha pour une application en septembre.

Matériel utilisé	Surface traitée	Produit/Quantité	Dose d'eau
Pulvérisateur tracté	1 ha ou 10 000 m ²	1,7 à 3 litres	300 litres
Pulvérisateur à dos	100 m ²	17 à 30 ml	5 litres

● Conditions de traitement

Scanner® a une action foliaire. Il devra être utilisé :

- par temps poussant
- sur végétation développée.

Scanner® ne devra pas être utilisé par période de sécheresse. Il faudra attendre que la végétation redémarre, soit après une pluie ou un arrosage.



Scanner®

Herbicide pour les gazons de graminées

● Application

Scanner® s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.

Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber. Éviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations et cultures voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses "pinceau" à fente ou buses miroir) à une pression de 2 bars maximum. Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie. Le feuillage à atteindre doit être sec. Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre.

Recommandations particulières

- Attention, danger pour les cultures voisines, respecter strictement le mode d'emploi.
- Ne pas utiliser les déchets des trois premières tontes suivant le traitement pour la réalisation de composts destinés à des cultures florales ou maraîchères.

Les précautions



Précautions à prendre

● Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

● Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser trop près des cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage et éliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® N° PT 06010).

● Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Éliminer les emballages en respectant la réglementation.

● Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- Site : www.adivalor.fr
- Email : infos@adivalor.fr
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles* lors des rinçages et lavages du matériel.

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

1		Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2		Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3		Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4		Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5		Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6		Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

7		Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
---	--	--

8		Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
---	--	--

9		Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
---	--	---

10		Recycler les emballages dans le cadre des collectes.
----	--	--

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

11		Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11 ^{ème} Geste Responsable et Professionnel.
----	--	--

* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.
 ** MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
 Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.

En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés.

De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.



www.club-vert.com

Bayer Service **infos** Espaces Verts
 N°Vert 0 800 008 401
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Bayer S.A.S.
 Activité Espaces Verts
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93
 Fax : 04 72 85 42 89



Scanner®